

Mobilité et migration de la population

Communication au séminaire IPALMO - European Commission
Amor BELHEDI, FSHS, Université de Tunis

Tunis, Hôtel Mechtel 1999, 19 février 2000, Publié en arabe
Les Cahiers de l'IPALMO, Publié in " Annales de l'IPALMO", 2001

"Systèmes de protection sociale dans le bassin Méditerranéen, pp: 379 - 397 en arabe
Etude de cinq pays" European Commission – IPALMO, Tunis, Rome, 2000, 539p



La mobilité exprime le rapport entre la population et les ressources, les besoins et les potentialités et la dynamique différentielle des espaces. Elle conduit à une redistribution de la population et une recomposition des champs migratoires qui sous-tendent cette dynamique socio-économique. La migration intérieure a alimenté d'importants courants migratoires en direction des régions favorisées en général et la Capitale en particulier, elle a conduit à l'émigration extérieure dès la seconde moitié des années soixante avec l'ouverture des pays européens notamment la France. Cette mobilité intérieure a bouleversé la répartition des populations sur le territoire et a gonflé les villes par les flux de l'exode mais elle a vu ses caractères évoluer tout au long de ces décennies pour devenir une migration à base urbaine. Parallèlement, de nouvelles formes de migration apparaissent comme la migration locale, saisonnière ou alternante. La fermeture de l'Europe au début des années 1970 va donner une importance particulière à la mobilité interne, favoriser l'émigration clandestine dont la régularisation va constituer l'un des objectifs et des enjeux les plus importants de part et d'autre des frontières. Le mouvement de retour, voulu ou forcé, donne lieu toujours à l'exploration de nouveaux rivages et une mobilité tant spatiale que socioprofessionnelle.

I - CHAMPS MIGRATOIRES ET DYNAMIQUE SOCIO-ECONOMIQUE

Au niveau interne, entre 1987-1994 4,6% ont changé de domicile annuellement, 1,11% de délégation, 0,66% de gouvernorat et 0,4% de région (MDE, 1996). La mobilité a

changé de forme et d'intensité selon les périodes et la dynamique différentielle des espaces exprimant un rapport instable entre la population et son espace. Ce rapport se trouve régi au début par la nature mais de plus en plus par les choix socio-économiques.

1 - L'espace migratoire précolonial

La migration interne est très ancienne et se faisait sous forme de flux Sud-Nord sous la pression du milieu aride du Sud ce qui a donné lieu à des migrations traditionnelles qui ont caractérisé certaines communautés du Sud et qui ont alimenté la Capitale et certaines villes du Nord et du littoral. En outre, la migration saisonnière rythmait la vie des campagnes entre les oasis du Sud, les olivettes du Sahel et les plaines céréalières du Nord. La colonisation va brutalement modifier cet ordre en interdisant la transhumance et en chassant les paysans, notamment ceux des plaines du Nord Ouest, de leurs terres.

L'espace migratoire colonial était un espace de redistribution commandé par le capitalisme colonial. L'indépendance va bouleverser cet espace d'abord sous l'effet de la construction de l'Etat et par le dynamisme différentiel des divers espaces ensuite, ce qui a contribué à inverser certaines tendances séculaires et induire de nouveaux clivages.

2 - L'espace migratoire colonial

Avant l'indépendance et plus particulièrement entre 1936 et 1956, la Tunisie offrait trois types de régions selon le degré d'attraction ou de répulsion. Les régions attractives avec la Capitale, le Cap Bon, le Sahel de Bizerte, Sfax et le bassin de Gafsa. Les régions stables qui arrivaient à maintenir leur population avec Zaghouan, Sidi Bouzid, Jendouba et Sousse. Enfin, les régions répulsives avec le Nord-Ouest en particulier le Haut Tell, le Centre-Ouest notamment Kasserine et Tala, le Sud-Ouest à part la zone minière, le Sud-Est ainsi que les zones de Monastir, Souassi et Mahdia.

3- Construction de l'Etat et fonction de redistribution de la Capitale

Durant la première décennie de l'indépendance, la construction de l'Etat, la mise en place de l'appareil administratif et la substitution des colons ont fait de la Capitale la plaque tournante de la dynamique migratoire.

Tunis a accueilli 44,6% des migrants et disposait d'un espace migratoire national touchant toutes les régions qui présentent un solde négatif à part le Nord-Est. Les espaces où Tunis n'attire que moins de 20% concernent la zone minière et les steppes de Gafsa, Mareth, Ben Guerdène, l'arrière-pays sfaxien, le bled Gammouda et le Sud Kairouanais. On distinguait quatre couronnes autour de Tunis selon l'intensité migratoire. Le rôle de Tunis dans la redistribution est notable puisque plus de 50% des sortants concernent les chefs-lieux de gouvernorats, les centres industriels (Menzel Bourguiba, Monastir, Kasserine ou Bizerte...) et sont formés de cadres, de techniciens et de fonctionnaires, souvent originaires d'autres zones. Ces centres secondaires correspondent aux chefs-lieux de gouvernorat, les foyers miniers et industriels avec 30% des migrants (plus de 5000 migrants chacun). Les populations des zones montagneuses et frontalières du Nord se trouvent attirées par El Kef, Bèja voire Jendouba. Certains centres arrivent à former des zones locales de recrutement comme Sousse, Sfax, Gabès ou Medenine.

En 1966, on estimait que 45% ont migré entre 1962-1966, ce taux n'est plus que 32% en 1975. L'effectif migrant a connu une véritable escalade entre 1962 et 1969 suite à la

collectivisation (DAT 1973) mais la libéralisation en 1970 va contrecarrer à travers le mouvement de retour forcé ou volontaire.

4 - Littoralisation et réorientation des flux migratoires avec les années 1970

Avec la libéralisation économique en 1970, le développement de l'industrie et du tourisme va reconforter la place des centres littoraux qui vont être désormais des espaces attractifs tandis que la déconcentration et la décentralisation entamées dès 1975 vont réduire le poids de la Capitale tout en affinant ses fonctions. Entre 1970-75, un nouveau clivage apparaît entre le littoral et l'intérieur plus marqué que l'ancien entre Tunis et le reste: la situation s'est aggravée au Nord-Ouest où certaines zones sont l'objet d'un véritable dépeuplement (Robaa, Krib, Ksour, Amdoun, Dahmani, les monts). Les régions à solde positif intéressent, en plus de Tunis dont l'attraction s'est réduite, le Cap Bon, le Sahel, Medenine et Tataouine, Gabès (industrie) et Sidi Bou Zid (mise en valeur agricole). Toute la Tunisie intérieure est touchée même les cités minières.

Le fait le plus marquant est la redistribution tunisoise et le phénomène retour (Jerba en particulier) vers les villes littorales de cadres et techniciens (Sahel, Cap Bon, Sfax, Jerba, Gabès, Medenine et Zarzis) parallèlement aux flux de l'intérieur en direction du littoral qui expliquent les soldes positifs de ces pôles pour la première fois notamment le Sud-Est et le Sahel, tandis qu'à Sfax et Bizerte, la crise de l'emploi explique les soldes négatifs. Plus de 80% des sortants de l'intérieur se sont dirigés vers le littoral mais seulement 24,6% des sorties du littoral se sont orientés vers l'intérieur.

La Capitale avec une population immigrée au tiers, voit son espace migratoire se rétrécir sur le Nord Ouest dont la part des migrants est passée de 36,3 à 44,5%. La part du Nord Ouest et du Centre Ouest est de 61 et 13,4% respectivement entre 1987-94 (INS, 1996)

5 - L'affinage du rôle de Tunis et l'essoufflement des pôles littoraux dans les années 1980

Avec les années 1980, il y a affirmation des processus nés des années 1970, l'attraction tunisoise se réduit encore plus¹, l'opposition littoral-intérieur se renforce davantage (Sousse passe de 0,3%° à 3,7%° alors que Medenine passe du 1,7%° à 5,7%°/an, Sfax et Gabès ont des soldes désormais positifs), Sidi Bou Zid a un solde négatif alors que Bizerte voit sa situation s'aggraver et le Cap Bon voit son solde s'équilibrer (-0,1%°). A l'émigration de travail vers le littoral correspond une migration d'encadrement vers l'intérieur, c'est ainsi que Sfax voit sa place comme foyer d'immigration pour le Sud et le Centre se réduire alors que le mouvement opposé s'est renforcé en relation avec l'industrie. L'espace migratoire se trouve façonné par la capitale qui a vu son espace s'affiner lors de la seconde décennie en orientant les flux vers les pôles littoraux dont l'épuisement explique la reprise récente de sa part.

6 - Les tendances récentes des années 1990

La situation actuelle s'exprime par une bipolarisation spatiale: un espace attractif (Tunis, Cap Bon), un espace répulsif (Nord et Centre Ouest) et la stabilisation du Sud notamment Est. On relève la consolidation de la Capitale comme pôle attractif de plus en plus confirmé, (le solde annuel est passé de 7000 entre 1969-75 à 9100 entre 1979-84 et 9560

¹ pour englober le Nord Ouest surtout, le Centre-Ouest Nord avec Gafsa. Entre 1979-84, l'espace migratoire de Tunis se rétrécit encore plus: la zone où Tunis intéresse plus de 40% des migrants ne concerne plus que le Zaghouanais, les gouvernorats de Bèja et Siliana, contre tout le Nord entre 1975-80, le Nord, Sfax et le Sud Est entre 1970-1975. Cette redistribution a profité surtout au littoral

depuis 1987). Le Centre-Est constitue la seule région après Tunis qui enregistre un solde positif en hausse².

Cette dynamique migratoire exprime l'affinage qualitatif des espaces migratoires. Tunis arrive à polariser tout le Nord sans de véritables relais. Au Centre, Sousse et Sfax constituent les principaux pôles arrivant avant Tunis à part les gouvernorats de Kasserine et Mahdia³. L'analyse plus fine des soldes migratoires au niveau des délégations révèle une configuration intéressante: Une bande littorale allant de Bizerte à Ben Guerdène enregistre des soldes positifs avec des hiatus au niveau du NE, du Cap Bon central, de la zone entre Mahdia-Sfax, Sfax et Gabes avec une zone à solde positif qui prend en écharpe le Sud allant de Ben Guerdene à Tamaghza avec des hiatus. Les zones qui ont connu les plus grandes pertes en termes relatifs se situent sur un axe allant de Matmata à Ain Drahem en passant à l'Ouest par Gafsa, Kalaa Senan, Dahmani et à l'Est par MI Chaker et Bir Ali...

L'analyse des soldes migratoires au niveau des communes permet d'opposer deux grands ensembles: un littoral où l'excédent prédomine et rares sont les grandes villes qui ont un solde négatif (exception faite des grands centres comme Sfax, Bizerte, MI Bourguiba, Nabeul ou Gabes). Les soldes positifs dominent surtout au Sahel de Sousse et de Bizerte, autour de Hammamet Nabeul, de la Capitale et au Sud-Est en particulier Jerba-Zarzis. De l'autre côté, l'intérieur a un solde négatif dominant exception faite de quelques petits centres en cours d'urbanisation notamment au NO⁴. Il faut noter, en outre, la position intermédiaire du Nord-Est et du Sud dont la situation paraît relativement équilibrée avec le même nombre de communes. En outre, les grands centres attirent moins les migrants que les centres naissants⁵.

Il y a eu une véritable recomposition des champs migratoires, plus ou moins nette selon les régions, exprimant la dynamique régionale des divers espaces en fonction de l'évolution socio-économique, les exemples de recomposition sont nombreux dont on peut citer le cas du Sahel, de Jerba, Gabes ou Sidi Bouzid⁶... Tunis demeure, malgré le recul relatif, la principale zone attractive même si d'autres centres littoraux se sont apparus ces dernières années et sa place a régressé, Tunis attire plus de la moitié des migrants (53%) et fixe 45% des retours de l'étranger et n'a jamais connu de solde négatif contrairement aux autres centres qui ont pu émerger à une période donnée (Sousse, Monastir, Gabès...). L'enquête de l'IREP en 1991 a montré que 81% des migrants potentiels n'ont aucune idée de leur destination future, les trois quarts des restants ont choisi Tunis comme destination ce qui exprime l'attrait inébranlable de la Capitale et la fragilité des autres foyers.

² 1063 entre 1969-75, 1776 entre 1979-84 et 3729 depuis 1987 avec des évolutions contrastées à la hausse à Sousse, une relative stabilité à Monastir, Mahdia passe d'un solde positif entre 1969-75 (374 par an) à un solde de plus en plus négatif (-176 et -414) contrairement au gouvernorat de Sfax qui a vu son solde s'améliorer pour devenir le second gouvernorat attractif de la région: -388, 124 et 1490 personnes/an respectivement

³ Au Sud, les mouvements se trouvent concentrés sur les relations contiguës de courte distance touchant les gouvernorats limitrophes. L'évolution est plus nuancée: à une attraction tunisoise au niveau de Gabès et Medenine, s'ajoute une amorce de bipolarisation locale (Gabès, Medenine, Gafsa) et des mouvements locaux entre gouvernorats voisins qui atteignent parfois 20 à 25% des sorties, phénomène qu'on ne trouve que dans le Sahel (24 - 33%)

⁴ Sur 170 communes du littoral, 61 ont un solde négatif contre 63 sur 88 à l'intérieur. Les cas les plus alarmants sont le NO et le CO avec 3/4 et 2/3 des communes

⁵ Par ailleurs, les grands centres, plus particulièrement ceux de l'intérieur, ont enregistré un solde négatif entre 1987-1994 avec Béja, Jendouba, Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa et Kebili exception faite de Tozeur. Sur le littoral, on retrouve Bizerte, Nabeul, MI Bourguiba, Mahdia, Sfax, Gabes, Medenine et Tataouine... Les petits centres ont enregistré par contre, des soldes positifs suite à l'urbanisation naissante, l'industrialisation ou le développement des services

⁶ Cf. M. Jedidi, 1986 op. cité et surtout l'article de Lamine R. et Boubakri H. - 1992 : Modifications des champs migratoires internes dans le Sahel et immigration dans la ville de Sousse. in RTG, n° 21-22, pp: 97-119

7 - Une mobilité de plus en plus interurbaine, locale et diversifiée

L'exode rural était largement dominant au début tend à laisser la place à une migration à base urbaine puisqu'il ne représente plus que 5,2% alors que 80% des mouvements se font entre les communes, les rapports étaient de 18,7% et 50% en 1975 (MDE 1996). On estime que depuis l'indépendance, la migration aurait contribué au quart de la croissance urbaine dans le pays.

La migration a tendance à devenir plus locale puisque 65% de ceux qui changent de domicile le font à l'intérieur de la même délégation, 13,8% restent dans le même gouvernorat et 7,5% ne quittent pas leur région. La mobilité interurbaine ne cesse de se développer notamment dans les grandes villes et Tunis à elle seule a enregistré 1/6 des changements de domicile entre 1987-94 (MDE 1996).

La migration se développe même face à la crise de l'emploi et l'atténuation des écarts interrégionaux. La famille adopte même une stratégie de migration saisonnière pour faire profiter un de ses membres des opportunités de travail saisonnier comme le tourisme, la cueillette des olives, le travail agricole, le BTP, la pêche sous forme de véritables réseaux qui se tissent entre zones de départ et zones d'accueil souvent littorales.

Enfin, autour des grandes agglomérations, la migration pendulaire s'est développée depuis deux décennies notamment autour de Tunis, Sfax, Sousse ou Gabes sur des rayons allant jusqu'à 50-60kms. Cette mobilité pendulaire et saisonnière a probablement contribué à faire baisser la migration et à maintenir la population sur place d'autant plus que les coûts d'installation en ville sont devenus très prohibitifs. Ces nouvelles formes de mobilités sont devenues possibles grâce au développement des moyens de transport et de desserte autour de ces centres urbains. Le développement de cette mobilité limitée dans le temps (saisonnière) ou dans l'espace (pendulaire) explique probablement la baisse de la mobilité intérieure puisque le taux annuel de sortie est de 0,66% entre 1987-1994 contre 0,73 entre 1987-84 en dépit de la hausse des flots de migrants en valeur absolue. Cette mobilité, tant interne que externe se trouve régie par des facteurs aussi divers que nombreux.

II - L'EMIGRATION EXTERIEURE

L'émigration extérieure ne s'est développée qu'avec l'indépendance du pays⁷ et c'est surtout entre 1962 et 1972 que le mouvement se développe. L'émigration s'est accélérée dès 1966-67 avec la sécheresse mais aussi la création de l'Office des Travailleurs Tunisiens à l'Etranger⁸ qui canalise et organise l'émigration. Cette migration s'est orientée en direction de l'Europe en général et de la France en particulier suite aux liens historiques et linguistiques qui lient les deux pays.

La fermeture de l'Europe en 1973 va limiter l'émigration internationale. Le solde à la sortie a atteint son niveau le plus élevé en 1973 avant d'entamer un mouvement de baisse. L'émigration va prendre deux formes: d'abord l'émigration clandestine vers l'Europe en particulier la France et l'Italie où la régularisation devient depuis une revendication et un enjeu de taille tant dans les pays d'accueil qu'en Tunisie. Ensuite, l'émigration de peuplement va prendre le ton avec le développement de l'émigration familiale (90%). L'émigration vers la Libye a pris une forme aléatoire en fonction des rapports entre les deux pays alternant entre 1972 et 1988 flux et reflux et la colonie a atteint près de 41000 personnes. Enfin, l'émigration

⁷ En 1956, on comptait 4.800 tunisiens en France.

⁸ En 1967 l'Office de la Formation Professionnelle et l'Emploi (OFPE), il devient l'Office des Travailleurs Tunisiens à l'Etranger, à l'Emploi à la Formation Professionnelle (OTTEEFP) qui a été scindé en deux offices, l'un pour l'emploi, l'autre à la formation et en avril 1988 on créa l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE).

vers les pays du Golfe ne s'est développée qu'avec les années 1980 pour s'arrêter avec la guerre du Golfe et touchant les cadres, les techniciens et les ouvriers qualifiés avec 5000.

Jusqu'en 1976, Tunis représentait le principal foyer de départ avec 24,3%, suivie par le Sud (23,2%), le Nord-Ouest (17,8%), le Sahel et le Nord Est (11,3% chacun), enfin Sfax avec 7,5%. La place de Tunis s'explique surtout par son rôle de redistribution et de relais. Entre 1969-75, 19,8% sont partis de Tunis alors que 9,1% seulement y sont nés. C'est le Sud-Est, la Capitale et le Sahel qui ont été les premiers touchés par l'émigration extérieure du moins sur le plan de son intensité (17, 16 et 17,6% en 1992), ces foyers ont été suivis par la suite par de nouveaux foyers migratoires comme le Nord-Ouest (12,5%), le Sud-Ouest (11,2%) ou le Centre-Ouest (7,9%). Le mouvement de retour commence à s'affirmer avec les années 1980-90 touchant un effectif annuel de 6 à 8000 (3600 entre 1970-1980, 6850 entre 1969-1984, 8330 entre 1984-1989 et près de 6000 entre 1987-1994 selon les différents recensements).

On estime actuellement que la colonie tunisienne à l'étranger est de 561000 personnes dont 450000 en Europe. La France occupe la première place avec 338000 suivie de l'Italie (62000) et l'Allemagne (25000). Elle est composée de 54% d'hommes et de 20% de femmes. Cette colonie représente près de 6,8% de la population et 22% de la population active. Revenus de travail représentent 4,6% du PIB et 10% des recettes courantes (CERES, 1996).

III - L'ARTICULATION ENTRE LES FORMES DE MOBILITE

C'est l'émigration intérieure qui a précédé la migration extérieure qui ne s'est déclenchée qu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, au début des années 1950 et plus particulièrement avec les années 1960. Cette dernière a contribué cependant à activer la mobilité intérieure à travers le vide créé d'abord et l'appel généré par l'amélioration des niveaux de vie ensuite dans les zones de départ.

L'émigration extérieure contribue indirectement à une forte mobilité socio-spatiale à travers le changement du lieu de résidence, l'acquisition de logements ou la création de projets de petite industrie et de petits métiers dans le cadre des divers programmes d'encouragement.

Le phénomène retour exprime, en réalité, un processus de redistribution spatiale au profit des zones les mieux nanties notamment la Capitale, celle qui a été toujours un relais migratoire que ce soit vers l'intérieur ou en direction de l'extérieur. Elle est suivie dans cette tâche par le Sahel et le Nord-Est en particulier et le littoral en général qui se trouvent choisis comme points de fixation résidentielle. L'enquête effectuée par le CERES en 1992 montre que 58,4 % des enquêtés déclaraient la présence de personnes migrantes qui se sont installées à l'extérieur de leur localité d'origine dont 68,5% dans d'autres gouvernorats. L'écart entre la part dans la colonie à l'étranger et celle des retours enregistrés entre 1979-1989 est significatif de cette attraction différentielle des espaces: la Capitale : 38,2% et 16%, le littoral: 86,3 et 58,4%.

L'enquête menée en 1992 nous a montré que 73,5 % des enquêtés déclarent la présence de la création de projets économiques hors la localité d'origine, en particulier dans les autres gouvernorats à raison de 55 % ou dans le chef-lieu même du gouvernorat (28 et 16%). 59% des migrants ont choisi de s'installer hors de leur localité d'origine tant au niveau de la résidence que du projet économique créé. Près de 5 % ont choisi d'y résider seulement, 23% d'y créer un projet contre seulement 13% des migrants qui sont restés sur place. La Capitale a attiré 41% des projets contre 45,4% dans la même localité et 9 % dans les autres villes du gouvernorat d'origine. Ce choix est souvent effectué sur la base de la dynamique économique des espaces et la rentabilité des projets dans ces lieux pour 24 % et 16% des réponses.

L'émigration extérieure a simplement retardé le phénomène mobilité. Les retours se fixent sur Tunis pour 88% des cas et en 1975 la SNIT a enregistré 92% des demandes de logements à Tunis alors que 85,2% n'en sont pas originaires, ceux du Sud préfèrent regagner leur milieu d'origine à raison de 82%. Entre 1987-94 on a relevé 42411 retours (6524 par an) dont 45,2 % à Tunis 25,6% au CE, 10,7% au NE et 8 % au SE. les régions internes n'ont enregistré que 9,9 % des retours dont 5,1 % au NO, 2,7 % au CO et 2% au SO.

Les champs migratoires deviennent de plus en plus complexes où interfèrent migration extérieure, migration interne, saisonnière et pendulaire. Cette complexité caractérise les espaces attractifs du littoral en particulier comme est le cas du Sahel ou du Cap Bon. L'émigration interne a favorisé le passage au delà des frontières, cette migration internationale a conduit à son tour à développer la mobilité interne suite à l'appel du vide et au remplacement des partants ou à l'amélioration du niveau de vie qui encouragea à son tour la migration saisonnière tandis que les retours ont débouché souvent à une nouvelle redistribution de la population à travers la résidence ou le lancement des projets.

V - LES FACTEURS DE LA MOBILITE

L'analyse des facteurs qui régissent l'émigration montre que la contrainte est prépondérante et que la dimension économique est très prégnante tant pour la migration intérieure que externe. En classant les migrants selon qu'il s'agisse d'une promotion (études des enfants, acquisition de logement, nouveau projet) ou d'une contrainte (recherche de travail, problème familial, santé), l'enquête menée par l'IREP (1994) en 1991 a montré que la migration interne relève plutôt de la contrainte qui représente 40,4% des raisons invoquées contre 19,6% pour la promotion. Les raisons mitigées et difficiles à classer (mutation, retraite, proximité du lieu de naissance) représentent 25,5% des raisons relevées (Belhedi, 1994), le même schéma peut être aussi retenu pour la migration extérieure (Belhedi, 1996, 1997). De manière générale, les facteurs économiques ont été les premiers à intervenir pour expliquer la migration traditionnelle des régions du Sud vers le Nord sous la pression de la démographie galopante et d'un milieu fragile et pauvre. Ils ont été derrière la première vague de la migration extérieure dès l'ouverture des frontières au lendemain du second conflit mondial jusqu'à l'organisation de ces flux durant la seconde moitié des années 1960. Les facteurs familiaux et culturels ont pris progressivement de l'importance grâce à la scolarisation et à la formation, au développement de l'émigration féminine et familiale que ce soit à l'intérieur du pays ou vers l'étranger.

1 - La contrainte démographique

Le déséquilibre entre la population et les ressources se trouvent à l'origine des courants de migration traditionnelle du Sud vers le Nord et la Capitale d'un côté et de la migration extérieure aux lendemains de la seconde guerre mondiale et encore davantage avec l'indépendance du pays et le début des années 1960.

1.1 - La pression du milieu à l'origine des courants de migration traditionnelle

La Tunisie a traditionnellement connu d'importants flux migratoires inter-régionaux à partir des régions démunies du Sud défavorisées par la nature vers les espaces plus nantis du littoral et en particulier la Capitale. C'est le cas de l'émigration traditionnelle du Sud (Attia, 1969; Seklani, 1966; Rouissi, 1969) qui a été le résultat d'une crise ancienne consécutive au déclin de l'artisanat (Jerba, Jerid...) et du commerce caravanier et qui se trouve aggravée par la colonisation et la fermeture des frontières. Cette émigration est restée masculine jusqu'au

lendemain de l'indépendance qui a ouvert la porte à l'émigration familiale par suite de l'enlèvement des freins sur le déplacement des personnes et "la prise de conscience des écarts existants entre le Nord et le Sud de la Tunisie (Maigret, 1968). Des flux de semi-nomades se dirigeaient du Sud ou du Centre vers les villes et les villages du Sahel ou du Cap Bon, du Nord-Ouest forestier qui a, "depuis longtemps, alimenté un courant d'émigration saisonnière et parfois définitive vers les pays plus riches situés au Sud" (Despois, 1964). Cette migration traditionnelle se faisait à un rythme très lent assurant une meilleure intégration des populations migrantes, le choc colonial va déclencher un exode massif, brutal et déstructurant à partir des années 1930 affectant les campagnes du Nord-Ouest en particulier.

1.2 - La migration extérieure comme réponse à la contrainte démographique

L'émigration extérieure a commencé en Tunisie avec le second conflit mondial et s'est renforcée avec l'indépendance. C'est surtout en 1964-65 qu'elle va toucher réellement des flux importants avant d'être structurée en 1967 par la création de l'Office des Travailleurs à l'Etranger et atteint sa vitesse de croisière en 1972 juste avant la fermeture des pays européens en 1973. Depuis, la Libye a constitué épisodiquement un débouché aléatoire variant selon les rapports tuniso-libyens tandis que les pays du Golfe se sont ouverts au début des années 1980 pour se fermer avec la guerre du Golfe en 1990-91.

C'est surtout la pression démographique parallèlement à l'appel de main d'oeuvre des pays européens en période d'expansion qui explique les rythmes, la distribution spatiale et chronologique des flux migratoires. Les racines de l'émigration internationale étaient déjà là, dans les villes gorgées de bidonvilles et devenues incapables de contenir leur charge, il a fallu simplement attendre l'appel des pays européens et plus particulièrement la France pour que les flux se mettent en route. Les tendances porteuses de migration vont cependant s'accuser au fil des années et seule la fermeture des foyers d'accueil va stopper le mouvement. L'émigration externe est venue accompagner et prolonger l'exode et la migration interne suite à une conjoncture très favorable en Europe dans les années 1960-70.

La Tunisie a entamé sa révolution démographique dans les années 1930 qui s'est étalée sur un demi siècle avec un taux de croissance qui n'a cessé de croître depuis les années 1920. Le pays comptait 8,775 millions en 1994 contre 4,1 millions en 1961, soit une multiplication par 2,14 en 33 ans et la demande additionnelle d'emploi se fait de plus en plus forte alors que les créations d'emploi n'ont pu satisfaire que 37%, 80% et 60% de cette demande d'emploi. Le chômage ne cesse d'augmenter depuis le début des années 1970. Le taux de chômage a grimpé de 12,9% en 1966 à 13,1% en 1984 et à 15,5% en 1989.

* C'est à partir des années 1964-65 que la migration extérieure s'accélère suite au mouvement de collectivisation. Au terme de cette décennie, l'émigration est devenue une composante structurelle de la réalité socio-économique tunisienne. Elle deviendra par la suite un objectif prioritaire des planificateurs.

* Au cours de la seconde décennie, l'emploi s'est fortement accru suite à la libéralisation et le taux d'activité féminine aurait triplé d'une décennie à l'autre, grâce au développement du tertiaire et surtout le travail textile. Les tensions sociales au centre desquelles se trouve le chômage des jeunes, ont culminé au terme de la décennie; d'autant que l'émigration n'a pu continuer à jouer son rôle de soupape, compte tenu du changement de conjoncture au milieu de la décennie et la fermeture de l'Europe dès 1973.

* Au cours des années 1980, la fébrilité économique a marqué le pas; la croissance s'est infléchie. La situation financière extérieure s'est dégradée et l'ajustement structurel était incontournable en 1986. La demande additionnelle d'emploi n'est satisfaite qu'à concurrence de 60% et le verrouillage européen concernant l'émigration, n'a pas manqué d'accuser l'acuité du chômage. L'émigration vers les pays du Golfe, entamée au début des années 1980, a été

stoppée avec la guerre du Golfe tandis que celle fluctuante vers la Libye s'est totalement amenuisée bien qu'elle a pu constituer un échappatoire momentané.

La contrainte démographique continuera, en dépit du fléchissement incontestable de l'indice synthétique de fécondité (ISF), à peser lourdement sur les choix futurs et les mouvements migratoires et les facteurs économiques constituent une donnée centrale dans la dynamique migratoire.

2 - Les facteurs économiques derrière l'essentiel des flux

Les facteurs économiques apparaissent comme les plus déterminants dans le déclenchement et la configuration des migrations. L'inégal développement se trouve derrière cette dynamique migratoire régie par la recherche d'un premier emploi, l'amélioration du niveau et des conditions de vie. En outre, la vie professionnelle et active se trouve derrière l'essentiel de la migration intérieure des personnes occupées du moins à travers la promotion ou le roulement tandis que l'accès au logement explique une bonne partie de la mobilité intérieure.

De manière générale, les écarts de revenus et des conditions de vie que ce soit entre les différentes régions du pays, suite aux données naturelles et/ou historiques ou aux choix socio-économiques opérés depuis l'indépendance, ou entre le pays et les pays étrangers ou voisins ont suscité d'importants mouvements migratoires et ont été derrière une bonne partie des flux.

2.1 - Déstructuration sociale et exode en masse

La déstructuration sociale se trouve à l'origine du déclenchement brutal parfois de la migration. Au Nord Ouest, la colonisation agricole qui, en procédant par l'exclusion des masses rurales (expropriation des paysans et interdiction des mouvements traditionnels comme la transhumance) et urbaines, a déclenché d'importants flux à partir des campagnes en direction de la Capitale. L'exode a touché ainsi les riches plaines tandis que les montagnes, plus peuplées et plus pauvres vont garder leurs populations et servir de zones refuges.

Au Sahel, le vieillissement de l'olivieraie a rendu la situation intenable dans une région très dense et fortement occupée. L'expérience collectiviste des années 1962-70 va aggraver la situation dans cette zone en accélérant le processus de l'exode. Historiquement, la déstabilisation coloniale a touché d'abord les populations du Sud (bouclage des frontières, interdiction de la transhumance, zone militaire), du Nord-Ouest ensuite (main mise coloniale, exclusion des paysans des plaines riches), du Cap Bon et du Sahel enfin (entassement et pression démographique) et l'ordre se trouve ainsi respecté pour le déclenchement de l'émigration externe (Mahjoub, 1997).

2.2 - Collectivisation, prélèvement et exode rural

Le mouvement coopératif de la période collectiviste (1962 -1969) a conduit à des résultats fort nuancés selon les zones mais, globalement la collectivisation a été à l'origine de l'exclusion d'importantes couches sociales notamment les petits propriétaires et les marginaux qui ont dû quitter la localité de départ (Makhlouf, 1969). Le mouvement d'exode s'intensifia dès les années 1966-1967 et a atteint des niveaux élevés entre 1969-1971 lorsque l'échec de l'expérience est venu introduire de nouvelles déstructurations sociales touchant cette fois les ouvriers des coopératives et les coopérateurs qui ont perdu leur emploi en plus des inondations catastrophiques de 1969 qui ont affecté tout le pays mais particulièrement la Tunisie Centrale.

Durant cette période, le prélèvement agricole, qui atteint parfois des taux inacceptables (Amrani, 1979; Ben Romdane, 1981), a aggravé la situation des campagnes et en particulier les zones de l'Ouest où se situait l'essentiel de la production des céréales, du lait et de la viande. Cette politique s'est prolongée, en fait jusqu'en 1979 et les coûts des produits de base sont devenus largement plus élevés que les prix pratiqués et fixés par l'Etat.

2.3 - L'émigration à la recherche de l'emploi...

Le sous-emploi et le chômage persistant constituent une donnée fondamentale dans le déclenchement du processus migratoire. Les études de cas montrent que l'emploi se trouve souvent à l'origine de l'émigration. Les travaux de Paul Sebag sur certains quartiers de Tunis⁹, de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (ASM, Ekert), l'enquête non exploitée sur l'exode rural effectuée par le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (CERES) en 1969, l'enquête de l'Institut de Recherche et d'Etude de la Population (IREP) en 1991 qui a porté sur plus de 517 migrants ainsi que de nombreuses études locales montrent la centralité du problème de l'emploi dans l'émigration.

L'enquête IREP de 1991 montre que la recherche du travail concerne 22,5% des mouvements entre 1984-1991, ce taux atteint un niveau plus élevé dans les campagnes.

2.4 - Une mobilité liée à la vie professionnelle et active

L'enquête menée par l'IREP a montré que la vie professionnelle se trouve derrière 23% des migrations. L'Enquête Population-Emploi de 1989 a révélé que le taux de chômage des migrants est de moitié moindre que celui des non migrants ou de l'ensemble de la population (6,2% contre 13,6 et 13,1%) tandis que le recensement de 1994 a révélé que 37,8% des migrants entre gouvernorats sont occupés ce qui montre que la vie professionnelle se trouve à l'origine d'une forte mobilité dont 40% relèvent de l'administration et des services associés (Education, santé, culture, protection et sûreté) ce qui exprime l'importance de la vie professionnelle dans la mobilité sous forme de mutation, de roulement, de promotion ou de rapprochement du lieu natal. La vie active serait à l'origine de 46% des migrations potentielles (IREP, 1994). L'enquête Population Emploi (INS, 1989) a montré que 49,3% des ménages ont migré entre gouvernorats entre 1984-89 pour des raisons de travail, ce taux descend à 15% pour les migrations intra-gouvernorats.

2.5 - L'acquisition du logement, source d'une forte mobilité résidentielle

Près du tiers des ménages (29%) ont changé de gouvernorat entre 1984-1989 pour l'acquisition d'un logement¹⁰. Ce taux atteint de 48,5% pour les migrations intra-gouvernorats. L'exiguïté du logement et le niveau élevé du loyer interviennent pour 5,6% et 6,3%, 11,1% et 11,3% des mouvements respectivement. L'acquisition d'un logement constitue pour 15% la raison de leur départ (16,5% des occupés), elle atteint même 30,6% à Tunis.

Les facteurs économiques se trouvent aussi derrière l'émigration extérieure, c'est ce que confirment la plupart des travaux effectués depuis la fin des années 1960 (CERES 1996). Les raisons économiques se trouvent derrière 81,4% des départs dans la zone de Mahdia-Chebba (Belhedi A, 1996b).

⁹ P. Sebag : les travaux sur Saïda Manoubia, Jebel Lahmar, Sidi Fathallah, Borjel. Cf Cahiers de Tunisie

¹⁰ Dans le cadre de l'acquisition de logements dans de nombreux projets, une bonne partie des ménages concerne le grand Tunis qui regroupe plusieurs gouvernorats (Tunis, Arian et Ben Arous) et l'acquisition de logements est derrière ces chiffres élevés, Cf. INS 1989.

2.6 - Ecart des revenus et des niveau de vie et migration

Les écarts de revenu et de conditions de vie constituent un autre facteur fondamental de la migration. En effet, le développement de la mobilité suite aux progrès des moyens de transport, de circulation et de communication, le désenclavement de vastes régions rurales ou montagneuses, ont déclenché l'émigration. La libéralisation des transports dès le début des années 1970 (Loi de 1974), la généralisation de la camionnette (de marque Peugeot 404 bâchée ou non ou Isuzu) ont permis la pénétration, dans les coins les plus reculés, du mode de vie urbain et la prise de conscience des écarts entre les milieux et les régions et ont développé la propension au départ. Le développement plus récent des mass-médias et de la Télévision en particulier a accéléré encore plus le processus.

Le salaire des activités urbaines est plus élevé que le salaire agricole et rural en général et l'écart ne cesse de s'aggraver (MDE 1996). Ce différentiel de salaire est une composante déterminante dans le déclenchement, la pérennité, l'amplification ou l'atténuation de l'exode rural. Paradoxalement, le secteur non structuré paie, souvent, mieux que le secteur structuré compte tenu de la précarité qui le caractérise ce qui encourage la migration notamment saisonnière parallèlement au développement de la pluriactivité.

L'amélioration du revenu se trouve derrière la migration et concerne les occupés et plusieurs études ont relevé que 30 à 56% des migrants avaient déjà un emploi (45% selon l'enquête FNSP en 1976 en France, 56% selon l'étude Remplod, 30% selon l'enquête CERES en 1992. L'émigration vers les pays du Golfe, sans dépasser 5 à 6 000 personnes, a touché les cadres et les techniciens soucieux d'améliorer leur niveau de vie et a constitué entre 1984-1990 près de 40% des placements à l'étranger.

3 - Les facteurs familiaux et personnels

Les facteurs familiaux et personnels se trouvent derrière une bonne proportion des migrations et on y trouve en particulier la scolarisation des enfants, la santé, la retraite et le retour au pays natal...

3.1 - Les problèmes familiaux et personnels

Les problèmes familiaux (divorce, mariage, décès des parents...) expliquent 14% des migrations, ce taux descend à 6,5% pour les occupés chez qui les raisons économiques sont dominantes (IREP, 1994). Les problèmes personnels interviennent pour 12,5% des cas (retraite et recherche du repos 4,5%, proximité du lieu de naissance 8%) contre 23,4% chez les occupés (IREP, 1994). Il faut signaler aussi l'importance du mariage dans la mobilité. Le dernier recensement a montré que plus d'un million ont bougé à l'intérieur de leur commune ou de leur délégation entre 1987-1994, une bonne partie de ces migrations concernait le déplacement de la jeune fille mariée vers le domicile de son mari ou des deux nouveaux époux dans un nouveau logement mais on ne dispose pas de données précises pour chiffrer l'importance dans la mesure où le recensement ne relève pas les raisons de la migration.

Les raisons familiales sont derrière d'importantes migrations extérieures et l'enquête sur Mahdia-Chebba a montré la place des migrations pour rejoindre la famille dans le pays d'accueil, soit 14% du total (Belhedi, 1996b).

3.2 - Le rapprochement du lieu du travail

L'enquête INS de 1989 montre que 49,3% des ménages se sont déplacés entre gouvernorats, pour se rapprocher du lieu de travail. Ce taux descend à 15% pour les mouvements intra-gouvernorats entre 1984-89. C'est la Capitale qui contribue à l'essentiel de ces mouvements vu l'importance de la mobilité intra-urbaine à Tunis.

3.3 - Le rapprochement de l'école et la scolarisation des enfants

Cette raison représente 2,93% des migrations inter-gouvernorats des ménages et 11,6% des mouvements intra-gouvernorats. Il faut signaler que ce facteur joue surtout pour la Capitale qui regroupe trois gouvernorats et où la mobilité résidentielle est très forte. La Capitale est divisée en trois gouvernorats et la mobilité est souvent recensée au niveau du gouvernorat qui perd son sens géographique en ce qui concerne la mobilité à l'intérieur du tissu urbain de la capitale. Dans l'enquête de l'IREP, les études des enfants se trouvent derrière 11,4% des motifs de migrations entre 1984-1989 (IREP, 1994).

3.4 - La migration féminine et familiale

La promotion de la femme, sa forte percée sur le marché du travail et la nucléarisation de la cellule familiale ont contribué fortement à renforcer la place de la femme dans la migration aussi bien interne qu'externe. L'emploi féminin s'est fortement accru (6,6% en 1966, 19% en 1975 et de 21,6% en 1980). Le taux d'activité féminine aurait triplé d'une décennie à l'autre, grâce au développement du tertiaire et de l'industrie d'exportation. Cette forte insertion a contribué même à un courant migratoire féminin touchant la femme instruite et fonctionnaire (Education, santé...), mais aussi le travail domestique touchant le Nord-Ouest en particulier en direction du littoral notamment la Capitale.

Ce facteur explique que la migration familiale a tendance à être dominante depuis quelques temps. En effet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la femme et la famille ont tendance à suivre le mari et le père. Au niveau externe et en direction de l'Europe, l'émigration de peuplement devient dominante avec les années 1980 notamment en France et en Allemagne et est venue se substituer à l'émigration de travail des années 1960-1970. L'émigration familiale représentait depuis 1977 plus de 90% des flux en direction de la France contre 30% auparavant (Mahjoub, 1997).

4 - Les facteurs socio-culturels

Les facteurs culturels constituent une composante importante de la migration que ce soit interne ou externe dans le mesure où la scolarisation ou la formation jouent un rôle sélectif, les équipements culturels des villes représentent un autre attrait tandis que la présence ou l'absence de filières migratoires favorise ou limite la mobilité et module ses itinéraires.

4.1 - Les filières et les réseaux migratoires : la migration de commerce

Certaines communautés de tradition migratoire très ancienne ont pu développer de véritables réseaux migratoires englobant le pays et les champs internationaux. C'est le cas de l'émigration jerbienne qui touche la plupart des villes tunisiennes mais aussi en Algérie, en France et ailleurs. C'est le cas aussi de certaines communautés professionnelles du Sud comme celles de Tataouine, Ghomrassen, Matmata. Ce type de migration a été au début le fruit des contraintes du milieu et a su, au fil des temps, trouver des créneaux socio-professionnels (commerce, boulangerie, vente de journaux, portefaix, dockers, vente de beignets...) assurant à la fois la reproduction communautaire et l'intégration du migrant.

4.2 - Scolarisation et migration : une grande sélectivité

La scolarisation est une donnée centrale dans l'accélération et la généralisation de la migration. Le système scolaire contribue à la prise de conscience, dès le jeune âge, des écarts de développement, des inégalités de chance qui caractérisent les milieux et les régions ou les pays. Sa sélectivité contribue à un rendement différentiel selon les régions et les milieux et les jeunes diplômés du milieu rural et des régions dépourvues se trouvent souvent acculés à

migrer dans la mesure où le jeune se trouve contraint de chercher de l'emploi ailleurs dans la Capitale ou les villes importantes. L'exclusion scolaire met des dizaines de milliers de jeunes sur le chemin de la migration (Belhedi, 1996). Enfin, le système éducatif se répartit inégalement selon les régions et c'est au littoral et en particulier dans la capitale qu'on atteint les valeurs les plus élevées de scolarisation et de concentration de l'appareil éducatif. Cette inégalité privilégie certaines populations qui peuvent travailler sur place et contraint d'autres à se déplacer pour étudier d'abord et "s'expatrier" définitivement par la suite (Bousnina, 1986, Belhedi, 1992). Une bonne partie des diplômés cherche à s'embaucher là où elle est formée même, c'est le cas de la Capitale qui concentre l'essentiel de l'appareil éducatif supérieur, suivie par Sfax et Sousse et quelques autres villes tunisiennes.

Le taux de sortie inter-gouvernorat entre 1987-94 double d'un niveau scolaire à l'autre, il est de 4% pour le primaire, 6 à 7% pour le secondaire, 18,5% pour le supérieur (MDE, 1996) ce qui exprime une forte propension à la migration interne. Autrement, plus la scolarisation est élevée et plus la tendance à migrer est forte. Ceci est valable aussi pour la migration extérieure qui, après la première phase de démarrage, a touché surtout les jeunes exclus du système scolaire de la fin des années 1960 et du début des années 1970. Ces jeunes, initiés à la langue (française mais aussi italienne) et mieux informés, se sont mieux intégrés dans les pays d'accueil notamment la France tandis que l'ouverture de la Libye après les années 1970 ouvrit les portes aux jeunes de niveau moins élevé. Dans les années 1990, les pays du Golfe s'ouvriront aux diplômés et aux ouvriers qualifiés dans le cadre d'une coopération très réglementée et ciblée (enseignants, infirmiers, ingénieurs...). On peut schématiser en gros, deux grands courants migratoires qu'on retrouve, à des nuances près, à l'intérieur comme à l'extérieur :

- La migration Sud-Nord ou Intérieur-Littoral : elle touche une frange peu qualifiée dans son ensemble à la recherche d'un emploi ou de l'amélioration du niveau de vie. Cette mobilité répond aux écarts socio-économiques qui existent entre le pays et l'Europe pour la migration extérieure, les régions intérieures de l'Ouest et le littoral pour la migration interne.

- La migration Sud-Sud ou Intérieur-Intérieur : elle concerne plutôt la frange qualifiée qui est à la recherche d'une nette amélioration des conditions et du niveau de vie. Ce courant intéresse la migration extérieure en direction de la Libye et les pays du Golfe, elle touche aussi la migration à l'intérieur des différentes régions du pays et entre les régions intérieures de l'Ouest en réponse à des réajustements locaux ou inter-régionaux.

4.3 - Formation professionnelle et migration

La formation constitue un facteur important de migration et contribue à l'accélération et la généralisation de la migration. En effet, le système de formation contribue, à travers sa répartition géographique et la nature de la formation dispensée, à moduler la mobilité en fixant les jeunes in situ ou les acculer à migrer que ce soit pour se former ou pour travailler.

La formation professionnelle contribue à encourager l'émigration notamment lorsque le niveau de développement de la région ou de la localité ne permet guère d'offrir des emplois aux profils formés sur les lieux mêmes ou ailleurs. L'analyse du Programme de Développement Rural (PDR) nous a permis de dégager ce problème au niveau des sexes et des spécialités. Le fait de privilégier la femme (l'artisanat) ou l'homme (pêche, maçonnerie) dans la formation peut contribuer au départ des uns ou des autres (Belhedi 1996).

Les résultats obtenus sont souvent à l'opposé des objectifs fixés au départ. En voulant offrir de nouvelles possibilités d'emploi aux jeunes, on a parfois créé des spécialités qui ont ouvert la voie à l'émigration, soit par ce qu'un tel métier est très demandé et le jeune formé a toutes les chances de partir, soit que la région est tellement démunie qu'il n'arrive pas à s'y

employer même avec tous les encouragements des divers programmes si bien qu'il se trouve forcé de partir à la recherche d'un emploi.

4.4 - Le cadre de vie et les équipements ou l'avantage des villes et du littoral

Le foyer d'accueil, notamment la ville offre d'importantes possibilités de choix et de promotion à la fois professionnelle et sociale. Le cadre de vie constitue un autre facteur attractif au profit de la ville et de certaines régions favorisées. Les équipements socio-collectifs ont été souvent à l'origine de l'émigration et beaucoup de ménages migrent pour scolariser les enfants à une période où les lycées étaient peu fréquents comme les années 1960¹¹ mais la diffusion de ce type d'équipement depuis, a réduit la mobilité correspondante. La déficience d'équipements socio-collectifs comme la santé ou l'éducation dans certaines zones est à l'origine de l'exode et d'importantes migrations vers les zones qui en sont pourvues (Belhedi, 1994); l'accès aux infrastructures de base (eau, électrification) constitue un élément non négligeable dans la décision de départ. L'enquête de l'IREP a montré que l'amélioration des infrastructures de base notamment l'eau et l'électricité a été souvent à l'origine de la fixation des populations surtout rurales mais rarement de leur retour, les migrants ont souvent mentionné une certaine déficience de ces équipements contrairement aux non migrants qui en étaient moins sensibles à cette carence (76% contre 50%). Le fait que la croissance urbaine des centres promus au statut de chefs-lieux de commune, de délégation ou de gouvernorat se poursuit souvent sur toute une décennie à la suite de leur promotion est significatif de cette attraction liée à la fois aux équipements, à l'emploi et aux possibilités de promotion. Le fléchissement de la croissance urbaine de ces centres n'est réel que durant la seconde décennie de leur promotion (Belhedi, 1992).

4.5 - Les structures sociales et le jeu des solidarités

Les structures sociales contribuent à modérer ou à aggraver l'effet du chômage, accélèrent ou limitent l'exode et l'émigration en fonction du maintien ou de la dislocation des liens de solidarité familiale. Précarité de l'emploi ne veut pas dire toujours départ dans la mesure où on peut voir dans certaines régions peu de départs par rapport à l'état de l'emploi. Les départs les plus observés ont été examinés dans les régions où les structures sociales ont été les plus affectées tandis que les flux les plus anciens et les plus réguliers sont observés dans les zones où les structures sociales sont les plus solides. Le départ d'une partie de la population est indispensable parfois pour le maintien de la grande partie de la population par le jeu de l'émigration masculine individuelle, par l'entraide familiale ou l'émigration saisonnière circulaire. La migration devient ainsi une véritable stratégie familiale pour rester dans le pays, aussi contradictoire que cela puisse paraître.

L'émigration s'est développée là où les structures sociales ont été les plus solides permettant de prendre en charge la famille du migrant dans les foyers de départ et le migrant dans les zones d'accueil, c'est le cas de Sud (Jerba, Nefzaoua, Ghomrassen, Matmata, Mareth, Chebba, Msaken...). C'est ce qui explique l'importance de la migration individuelle masculine (76%) d'un côté et de la part de ceux dont la migration a été encouragée par la présence d'un parent ou d'un ami (30%). L'imitation intervient pour 34% des migrations.

4.6 - Les structures foncières et l'emprise de la terre

Les structures foncières interviennent doublement pour amplifier les flux migratoires ou maintenir les populations sur place. C'est ainsi que les structures privatives favorisent la migration en cas de crise et de pression démographique surtout lorsqu'elles se conjuguent à

¹¹ A cette période, peu de villes disposaient d'un lycée et étaient l'objet d'importants flux d'élèves ou de leurs parents

une forte solidarité sociale. Dans les régions à structure foncière collective ou dans l'indivision du sol, la population ne perd pas d'attache avec la terre au risque de perdre ses droits fonciers. C'est le cas de toutes les zones dont le statut foncier n'est pas encore apuré comme le Centre-Ouest et les zones de l'extrême Nord-Ouest où partir signifie la perte des droits fonciers.

La structure sociale et agraire et l'attache à la terre constituent des paramètres fondamentaux dans la modulation du problème de l'émigration : elles constituent tantôt un frein dans les zones d'appropriation privative de petits propriétaires (Sahel, Cap Bon, Sahel de Bizerte), tantôt un stimulant dans les zones de l'Ouest.

Conclusion

La mobilité revêt une signification et un fonctionnement de plus en plus complexes dans un contexte de transformations sociales intenses que connaît actuellement la Tunisie parallèlement à l'arrêt de l'émigration extérieure depuis le début des années 1970. On assiste au passage de la famille patriarcale à la famille nucléaire notamment en milieu urbain, l'inadéquation formation-emploi que la Tunisie connaît depuis plus de deux décennies génère une dynamique de mobilité à la recherche du travail qui ne se trouve plus sur place et immédiatement ou de l'emploi approprié à la formation reçue, le mode de vie de plus en plus individualiste favorise la mobilité tandis que le développement urbain, la multiplication des villes et leur diversité favorisent la mobilité.

Les flux migratoires expriment les écarts inter-régionaux, inter-milieus et inter-pays, ils traduisent la façon dont ils sont ressentis et perçus selon les zones, les structures sociales et les individus. Ils indiquent aussi les mécanismes d'ajustement aux pressions locales en fonction des structures sociales et économiques présentes.

Enfin, le développement de nouvelles formes de mobilité (migration saisonnière, pendulaire) représente probablement une réponse à l'arrêt de la migration extérieure depuis le début des années 1970 et la baisse relative de la migration interne puis le taux de sortie est passé de 0,73 à 0,66 entre 1979-84 et 1987-94. L'atténuation relative des écarts entre les régions, la crise économique et l'unification du marché de l'emploi favorisée par le développement récent des moyens de communication (bases de données, Internet) jouent en faveur de la baisse des formes anciennes de migration et du développement futur de nouvelles formes de mobilité.

Bibliographie

- AMRI Brahim, 1991 - La réalité des relations entre le Maghreb et la CEE. Développement et émigration. FDSP, 2 vol, (Thèse 3 cycle, Sc. Polit), Tunis, ronéo.
- ATTIA Habib, 1970 - "Croissance et migrations des populations sahariennes". Revue Tunisienne des Sciences Sociales, n° 23, pp: 91-118. CERES, Tunis.
- BADUEL P.R - 1977 : "Les conséquences sociales de l'émigration temporaire en Europe sur la vie de la région d'origine : le cas de la Délégation de Kébili (sud Tunisie)". Paris, 344 p, (Thèse 3 cycle Sociologie.)
- B'CHIR Mongi, 1972 - "Les migrations dans une métropole régionale de Sousse". in Revue Tunisienne des Sciences Sociales (RTSS), n° 28-29, pp 107-130. Tunis.
- B'CHIR Mongi, 1980 - "Place de la démographie Jebali dans la démographie nationale". in Cahiers du CERES, (Série Géographie, n° 4) pp 177-192.

- B'CHIR Mongi et DJEMAI H, 1977 - "Les migrations traditionnelles chez les Jebalias de Matmata : Etude socio-économique". pp : 23-80 in Revue Tunisienne des Sciences Sociales, n° 48, CERES, Tunis.
- BEDOUI Abdelmajid, 1994 - "Migration et dynamique socio-économique en Tunisie". pp : 23-54 in Cahier de l'IREP, n° 10 (Migration intérieure), IREP, Tunis.
- BELHEDI Amor, 1994 - "Migrations intérieures, intégration et dynamique urbaine". pp: 55-78 in Cahier de IREP, n° 10 (Migration intérieure), IREP, Tunis.
- BELHEDI Amor, 1996b - "L'émigration extérieure à Mahdia-Chebba". in Migration, Impact socio-économique. Cahiers du CERES, (série géographique), n° 15, pp: 59-76.
- BELHEDI Amor, 1997 - "La dimension spatiale et régionale de l'émigration". pp 95-176 in Migration internationale: Contenu, effets, enjeux; cas de la Tunisie. Cahiers du CERES, n° 16, 259p. CERES, Tunis.
- BELHEDI Amor, 1997 - "Les aspects micro-économiques". pp 177-211 in "Migration internationale, contenu, effets, enjeux, cas de la Tunisie", Cahiers du CERES, n° 16, 259p. CERES, Tunis.
- BOUSNINA Mongi, 1986 : Développement scolaire et inégalités régionales. FSHS, 2 vol. Tunis.
- CERES, 1970 - "Migrations internes en Tunisie". Revue Tunisienne de Sciences Sociales (RTSS), vol 7, n° 23. Numéro Spécial, 244p.
- CG DR, 1984 : Evaluation du Programme de Développement Rural 1973-1982. A. Belhedi, M. Fakhfakh, M. Dhieb et. Bousquet. Tunis, ronéo
- DESPOIS Jean - 1964 : La Tunisie. Paris, A. Colin.
- FAKHFAKH Françoise, 1979 - " L'émigration à partir de Tunis-Sud et le retour dans la région ". in RTSS n° 53.
- FNSP, 1976 - Immigration et balance des paiements. Etude par sondage sur le comportement transfert de fonds de la population immigrée. (Dir. de G Tapinos), 124 p, Paris.
- INS, 1989 - Enquête Nationale Population-Emploi. Tunis. Volume national.
- JEDIDI Mohamed, 1994 - Les migrations intérieures en Tunisie: évolution des flux. pp: 9-22 in Cahier de IREP, n° 10 (Migration intérieure), IREP, Tunis.
- KASSAH Abdelfattah, 1980 - Emploi et émigration dans le Nefzaoua. (Mémoire de CAR), FLSH, Tunis, ronéo.
- KERROU Mohamed, 1987 - " Réseaux migratoires et reproduction communautaire: le cas des pâtisseries Ghomrasnien en France ". in RTSS, n° 88-91.
- LABIB Ali, 1978 - L'émigration tunisienne en Libye. Contribution à une géographie sociale de l'émigration inter-arabe. Paris I, 262 p, (Thèse de 3 cycle Géo), ronéo.
- MAAOUIA M, 1988 - " Les travailleurs tunisiens émigrés en France puis rentrés au pays: motivations et projets au départ et au retour ". in RTSS, n° 92-93, Tunis.
- MANOUBI Khaled, 1986 - " La migration intérieure en Tunisie ". Unité des Recherches et des Etudes Démographiques, Ligue des Etats Arabes.140p (en arabe).
- LABIB Ali, 1977 - "L'émigration tunisienne dans les pays arabes". Le Caire, CREA, 13 p, (en arabe).
- MHOZI H., 1978 - " L'émigration tunisienne contrôlée 1962-1977 ". Koweït, The Arab Planing Institut, 149 p (en arabe).
- MAHJOUB Azzam, 1997 - "Aspects démographiques et macro-économiques". pp: 15-94, in Migration internationale, Contenu, effets, enjeux, cas de la Tunisie. Cahiers du CERES, (série géographique), n° 16, 259 p, CERES, Tunis.
- MAIGRET D, 1968 - Le fait migratoire chez les jebalia. Rapport OCDE, 52 p.

- MAKHLOUF Ezzeddine, 1972 - "Les changements récents dans le contenu socio-économique de l'exode rural". Revue Tunisienne des Sciences Sociales, n° 28-29, pp: 33-72. CERES, Tunis.
- MEZNI S, 1975 - "Emigration de la main d'oeuvre tunisienne à l'étranger: causes, effets et problème du retour." , Thèse, FLSH, Tunis, 124 p.
- MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 1966 - Migration intérieure et développement régional. Etude stratégique. Rapport final 310p + Annexes Statistique et cartographique (dir. Amor BELHEDI).
- MZABI Hassouna, 1993 - La Tunisie du Sud-Est, Géographie d'une région fragile, marginale et dépendante. FSHS, 685p, Tunis.
- OTE-Ligue Arabe, 1986 - Enquête Emigration.
- PICOUET Michel, 1970 - "Les migrations intérieures en Tunisie". in Revue Tunisienne d'Economie et de Statistiques, n° 1, pp 113-128.
- PROJET REMPLOD, 1975 - Le travailleur migrant. Tunis
- PROJET REMPLOD, 1976 - Développement ou migration, le cas de la Tunisie. Remplod, La Haye, 47p.
- REGAYA M, 1993 - "Migrations intérieures dans la Tunisie du XIX ème siècle: cas des insulaires jerbiens". in Cahiers de Tunisie, n° 162-163, pp 137-148.
- RONDOT P, 1954 - "L'élimination des gourbivilles et l'étude des migrations humaines en Tunisie du Nord". pp 84-90 in Bulletin Economique Tunisien, n° 91.
- ROUSSI Moncer, 1969 - "Le fait migratoire au Jerid". Revue Tunisienne des Sciences Sociales, n° 17-18, pp: 567-586, CERES, Tunis.
- SEKLANI Mahmoud, 1970 - "La mobilité intérieure dans le Sud tunisien". pp 163-174 in Revue Tunisienne des Sciences Sociales, 23, Tunis.
- SEKLANI Mahmoud, 1974 - " L'émigration tunisienne en particulier pour le Sud tunisien". pp 107-120 in Population.
- SETHOM Hafedh, 1978 - " L'émigration des travailleurs du Cap Bon vers l'étranger." in Revue Tunisienne de Géographie, n° 1, 43-64.
- SIMON G 1974- " Relation entre l'exode rural et les migrations externes en Tunisie " in Travaux du GERR, n° 4, pp 43-64. Poitiers (France).
- SIMON Gildas, 1977 - " Etat et perspectives de l'émigration tunisienne". Rapport au Ministère du Plan et BIT, 135 p, Tunis,
- STAMBOULI Frej, 1978 - "Sociologie du fait migratoire". pp 59-66, in RTSS, n° 52.
- TAAMALLAH Khémais, 1977 - " Les travailleurs tunisiens en France: aspects socio-démographiques et problèmes de retour ". Pub de la FLSH, 567 p, Tunis.
- TAAMALLAH Khémais, 1978 - " L'émigration tunisienne en France: caractéristiques socio-démographiques, économiques et problèmes de retour ". in RTSS, 33 p,
- TAAMALLAH Khémais, 1979 - " L'origine géographique de la main d'oeuvre tunisienne en France. " in Hommes et Migration, n° 978.
- TAAMALLAH Khémais, 1981 - " L'émigration tunisienne en Italie ". in RTSS, n° 66, pp 171-177.
- TAAMALLAH Khémais, 1981 - " Facteurs et caractéristiques de l'émigration tunisienne en France ". in RTSS, n° 64, pp 105-130. Tunis.
- TAAMALLAH Khémais, 1990 - " L'émigration maghrébine en Italie". in RTSS, n° 101, pp 11-23. Tunis.
- WILDER M. P, 1980 - The Djerbian diaspora, a Tunisian study of migration in Tunisia. Michigan University Microfilms international. 271 p.